

L’ES FOS organise le samedi 26 juin 2021 un tournoi qui aura lieu de 9h à 18h au Stade des marais.   
Le tournoi est dit « open » donc ouvert à toutes personnes de +18 ans, licenciés ou non. Il est limité à 16 équipes.

Les équipes sont composées d’un gardien de but, de 6 joueurs de champ et le cas échéant de remplaçants avec un nombre maximum de 10 joueurs au total.  
Tout transfert de joueurs d’une équipe à une autre est interdit.

Seuls les joueurs figurant sur la fiche d’inscription pourront prendre part au tournoi. Le remplacement d’un joueur pourra se faire au moment où le ballon est sorti en faveur de son équipe avec l’autorisation de l’arbitre.  
Les remplacements sont interdit les 5 dernières minutes à part blessure grave.

Chaque joueur d’une même équipe devra porter un maillot identique. A défaut, les organisateurs pourront mettre à disposition des équipes, à titre exceptionnel, un jeu de chasubles qui devra leur être remis à la fin de chaque match.

Les équipes devront se présenter trente minutes avant le début du tournoi à la table de marque.  
  
Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment, d’annuler le tournoi en cas d’inscriptions insuffisantes d’équipes, de conditions météorologiques défavorables ou pour toutes autres raisons. Les organisateurs préviendront alors le responsable de chaque équipe inscrite et les droits d’inscription lui seront restitués.



Les récompenses sont calculées sur la base d’une participation de 16 équipes au tournoi.  
  
• 1er : 700€ - 100€ de carte Total pour chaque joueur (maxi 7 joueurs)  
• 2ème : 140 € - 20€ de carte Total pour chaque joueur (maxi 7 joueurs)  
• Trophée de meilleur joueur

Les récompenses sont pour maximum 7 joueurs.   
Les récompenses seront remises à la table de marque, en main propre, au responsable de l’équipe.



L’engagement des équipes est composé de la fiche d’inscription dument remplie et du paiement des droits d’inscription.  
L’inscription de l’équipe au tournoi vaut acceptation du présent règlement par l’ensemble des membres de l’équipe.

Chaque équipe comprendra :  
• 7 joueurs minimum,  
• 3 remplaçants maximum

Les engagements accompagnés de la somme de 20€ par joueur devront parvenir au club organisateur avant le vendredi 18 juin.

Les matchs se dérouleront sur 4 terrains.

Les équipes seront reparties, par tirage au sort, en 4 poules, chaque poule disputant ses matchs de classement sur le même terrain.



a) Le classement se fait par attribution de points par match :  
• 3 points pour un match gagné ;  
• 1 point pour un match nul ;  
• 0 point pour un match perdu.

b) Un match perdu par forfait est réputé l’être par 3 buts à 0.

En cas d’égalité de points, le classement des clubs ex-aequo est déterminé par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d’eux au cours des matchs joués pour l’ensemble de la division.   
En cas de nouvelle égalité, avantage sera donné au club ayant marqué le plus grand nombre de points lors des rencontres disputées entre eux.  
En cas de nouvelle égalité, avantage sera donné au club ayant marqué le plus grand nombre de buts sur la totalité du championnat.  
En cas de nouvelle égalité, avantage sera donné au club ayant encaissé le plus petit nombre de buts sur la totalité du championnat.  
Si l’égalité subsistait encore, c’est la commission qui départagerait les clubs en fonction de leur bonne tenue :  
• avertissement = 1 point ;  
• carton rouge = 3 points.  
En cas de nouvelle égalité, tirs au but entre les deux équipes concernées.

A partir des phases a élimination directe, en cas d’égalité à la fin du match, les équipes seront départagées par une série de 3 tirs au but. S’il y a égalité, la série continue, un tir par un tir, jusqu’à ce qu’il y ait un vainqueur.  
  
En finale, en cas d’égalité à la fin du match, une prolongation de 5 minutes sera jouée, puis, tirs au but en cas d’égalité. Les équipes seront départagées par une série de 3 tirs au but. S’il y a égalité, la série continue, un tir par un tir, jusqu’à ce qu’il y ait un vainqueur.

Tout litige non prévu par le présent règlement sera tranché par les organisateurs, seuls compétents. Les décisions sont sans appel.

Ce tournoi est soumis aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football sauf en ce qui concerne les dispositions suivantes :

***Loi 1 :*** *Le port des protèges tibias est obligatoire ; les joueurs ne doivent porter aucun objet dangereux. La couleur du maillot du gardien doit être distincte de celle des joueurs.*

***Loi 2 :*** *La durée des matchs est de 1 fois 20 minutes. L’arbitre est le seul chronométreur de la rencontre.*

***Loi 3 :*** *Lors du coup d’envoi, tous les joueurs se trouvent dans leur propre moitié de terrain et les adversaires doivent respecter une distance de 6m. Il est possible de marquer directement sur coup d’envoi.*

***Loi 4 :*** *De manière identique au football à 11, le hors-jeu est signalé à partir de la ligne médiane.*

***Loi 5 :*** *Toute faute commise dans la surface de réparation est sanctionnée par un coup de pied de réparation.*

***Loi 6 :*** *Tous les coups francs sont directs et l’adversaire doit respecter une distance de 6m.*

***Loi 7 :*** *Le coup de pied de réparation est situé à 9m du but. Tous les autres joueurs doivent se situer en dehors de la surface de réparation.*

***Loi 8 :*** *Les rentrées de touche sont réalisées :*

*Dans la partie défensive : touche au pied obligatoirement à ras de terre ou à la main où le ballon est sorti du terrain.*

*Dans la partie offensive : touche au pied obligatoirement à moins de 3m ou à la main où le ballon est sorti du terrain.*

***Loi 9 :*** *Le gardien ne peut pas se saisir du ballon avec les mains sur une passe délibérée d’un partenaire ou sur une rentrée de touche effectuée par un partenaire. S’il le fait, il sera sanctionné par un coup franc direct sur la ligne des 13 mètres face au but avec un mur (s’il le décide...) situé à 6m du ballon.*

***Loi 10 :*** *Conformément aux dispositions de la Loi 5 de l’IFAB, l’arbitre du match a la faculté d’avertir ou d’exclure.  
  
Les motifs d’exclusions suivants :   
- Être coupable de faute grossière ;  
- Empêcher un adversaire de marquer un but de la main ou annihiler une occasion   
- Récidive d’avertissements*

*Peuvent handicaper l’équipe pour le prochain match.  
Les arbitres et la commission prendront la décision en adéquation.*

*Pour le cas : « de comportement violent, de cracher sur un adversaire ou autre personne, de tenir des propos ou faire des gestes blessant, injurieux et/ou grossiers » le joueur est exclu de la compétition et l’équipe est passible d’une exclusion de la compétition.   
Les arbitres et la commission prendront la décision en adéquation.*